



Peine de prison en pologne

Par **Nassi80**, le **10/01/2012 à 14:10**

Bonjournsi quelqu'un est condamné a une peine de prison en pologne, est ce qu'il risque d'être arrêté s'il est dans un autre pays d'europe? Merci

Par **amajuris**, le **10/01/2012 à 18:35**

bjr,rndepuis 2002, il existe un mandat d'arrêt européen qui permet d'être appréhendé dans un autre pays que celui ou vous avez été condamné dans le respect de certaines conditions en particulier que la peine de prison soit égale ou supérieure à 4 mois.rncdt

Par **xavlaw**, le **12/01/2012 à 12:04**

Exact, si vous êtes appréhendé sur le territoire français, après expiration de certains de recours très brefs, vous êtes reconduit dans le pays d'origine si vous faites effectivement l'objet d'un mandat d'arrêt européen.rnrnCordialement

Par **rayondelune**, le **26/01/2012 à 17:02**

La question que je me pose est : avec quel pays la Pologne n'a pas d'extradition ?